VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 19 octobre 2026 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-136-6

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-136 CONCERNANT LES PARCS, LES TERRAINS DE JEUX ET LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX SITUÉS DANS LA VILLE DE BOUCHERVILLE AFIN DE MODIFIER LES AMENDES LORS D'UNE INFRACTION RELATIVE À LA PÊCHE

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant : boucherville.ca/avispublics (Règlement 2026-136-6).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 21e jour d'octobre 2026

Me Marianna Ruspil, OMA, greffière